

25.04.2003 – 13:45 Uhr

BBT: La situation des places d'apprentissage dans les cantons nest pas alarmante

Berne (ots) -

OFFT : La Task Force « Places d'apprentissage 2003 », mise sur pied par le conseiller fédéral Joseph Deiss, estime, sur la base des estimations mensuelles cantonales, que la situation des places d'apprentissage nest pas alarmante pour l'instant. 15 cantons jugent la situation stable, 9 cantons le sont tendue, mais pas dramatique, et deux cantons (ZH et TG) enregistrent un fort recul du nombre de places d'apprentissage. C'est pourquoi, la Task Force apporte un soutien ciblé aux efforts des cantons. Elle concentre en outre son travail sur le processus qui régit le choix d'une profession pour les jeunes sans place d'apprentissage.

Presque tous les cantons affichent un nombre suffisant de places d'apprentissage vacantes dans les professions artisanales, notamment dans les métiers du bâtiment et ceux qui y sont liés ainsi que dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. On recherche même activement des apprentis dans les entreprises industrielles et commerciales, comme les menuiseries, les boucheries et les entreprises de peinture en bâtiment. À l'inverse, certains jeunes peinent à trouver une place d'apprentissage, malgré des recherches intensives. Dans le secteur des services, l'offre est clairement insuffisante. On note un net recul des places dans les professions commerciales, les professions techniques de haut niveau et dans l'informatique aussi, avec toutefois des différences régionales. En comparaison avec le mois précédent, la Suisse alémanique enregistre toujours une légère tendance à la baisse, alors que la situation reste stable en Suisse romande. Le Tessin qualifie le marché des places d'apprentissage de légèrement tendu.

La Task Force appuie les efforts engagés par les cantons et par l'économie, par des mesures complémentaires au niveau régional en vue de promouvoir la création de places d'apprentissage et de réseaux de formation. De plus, elle a chargé le groupe de projet « typologie des jeunes sans place d'apprentissage » d'élaborer, d'ici au mois de juin 2003, des schémas qui expliquent pourquoi certains jeunes ne trouvent pas de place d'apprentissage et qui définissent leurs besoins pour entrer de manière durable et réussie dans la vie professionnelle.

Par rapport aux informations recueillies au mois de mars par la Task Force « Places d'apprentissage 2003 » auprès des offices cantonaux de la formation professionnelle, on remarque que les cantons ont intensifié leurs efforts pour créer des places d'apprentissage et pour trouver des solutions transitoires. Ils sont notamment renforcés le marketing pour les places d'apprentissage, lancé des appels dans les médias, créé des partenariats avec les médias, organisé des campagnes d'information dans des entreprises, créé des places d'apprentissage supplémentaires dans les administrations communales et cantonales et mis à disposition des offres transitoires. Il faut relever aussi que de nombreuses entreprises ont réagi à la situation tendue qui prévaut sur le marché des places d'apprentissage en créant davantage de places ou en renonçant à supprimer des places d'apprentissage.

L'expérience a montré qu'il est pour le moment difficile de procéder à une analyse précise de la situation car seule une partie des contrats d'apprentissage est enregistrée et toutes les places vacantes ne sont de loin pas répertoriées dans la liste des places d'apprentissage. Il faut relever par ailleurs que l'usage en matière de droit des places diffère d'un canton à l'autre. Le recrutement débute en ce moment seulement en Romandie et au Tessin (à Genève, au mois d'avril, seule une partie des 3000 places vacantes était

attribuée), alors qu'en Suisse alémanique, environ deux tiers des contrats d'apprentissage sont déjà conclus. Les systèmes d'information qui permettent d'établir les listes des places d'apprentissage diffèrent également d'un canton à l'autre ; ainsi, à Bâle-Ville, par exemple, seul 70 % environ des offres d'apprentissage sont connues de l'Office cantonal de la formation professionnelle.

La Task Force, placée sous la direction de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), se réunira à plusieurs reprises ces prochains mois. Elle suit attentivement l'évolution de la situation jusqu'à la rentrée 2003 et prendra d'autres mesures en cas échéant. Elle informera régulièrement le public du développement de la situation sur le marché des places d'apprentissage.

Renseignements :

Ursula Renold, directrice suppléante de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), tél. : 031 323 76 12, ursula.renold@bbt.admin.ch

Helen Stotzer, Communication, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), tél. : 031 322 83 63, helen.stotzer@bbt.admin.ch

Internet: www.bbt.admin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000119/100462310> abgerufen werden.